Retour à Proc#174 - Revue de direction	
Sujets connexes	Rapport 2023-2024 Rapport 2025-2026 Actions de formation des membres de l'équipe

Rapport de gérance - exercice 2024-2025

Enregistrement	Rapport de gérance sur les opérations de l'exercice clos le 30 juin 2025, daté du 1er octobre 2025. Version publiée : les mentions concernant des personnes identifiables ont été retirées. Le rapport signé est conservé dans Proton.

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires et à l'article 27.2 des statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le **30 juin 2025** et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi : le bilan, le compte de résultat, l'annexe et le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 1 587,81 € (bénéfice de 2 812,93 € sur l'exercice précédent) après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons de répartir comme il sera dit ci-après.

I. Rapport de gestion et d'activité au cours de l'exercice

(C. com., art. L. 232-1)

Produits

Ce douzième exercice a vu le chiffre d'affaires net augmenter : **228 371 €** contre 225 447 € pour l'exercice précédent, soit +1,30 % (+2 924 €). Cette hausse ne suit pas l'augmentation Syntec (environ 2 %) mais reste supérieure à l'inflation (environ 0,7 %).

Ces chiffres globaux masquent une autre réalité : nous avons pratiquement soldé l'infogérance et la revente. Le secteur « licences » LoGeAs, désormais notre seule ressource, progresse globalement de 4,48 % (68,3 % du CA).
Le reste du CA, également lié à l'activité LoGeAs, diminue, notamment les formations (-9,4 %). À noter aussi très peu de développements à façon cette année (-49 %). Heureusement, ces deux secteurs sont très minoritaires dans nos recettes.

Exercice	**2018-2019**	**2019-2020**	**2020-2021**	**2021-2022**	**2022-2023**	**2023-2024**	**2024-2025**	**Variation N-1 / N**
Chiffre d'affaires	240 233 €	227 677 €	213 512 €	205 682 €	195 721 €	225 447 €	**228 371 €**	+1,30 %

Exercice	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Variation N-1 / N
LoGeAs (Ass. Maj)	90 829 €	97 842 €	108 578 €	131 231 €	131 392 €	147 140 €	152 278 €	+3,49 %
LoGeAs (Vente)	8 273 €	2 110 €	1 939 €	1 292 €	2 140 €	2 110 €	3 664 €	+73,65 %
Infogérance	43 438 €	38 727 €	28 665 €	20 306 €	2 516 €	2 330 €	1 994 €	-14,42 %
Internet / hébergement	5 626 €	9 891 €	7 721 €	6 670 €	8 647 €	7 054 €	5 499 €	-22,04 %
Revente matériel	44 619 €	57 832 €	29 544 €	8 205 €	2 635 €	2 032 €	954 €	-53,05 %
Développement logiciel	17 052 €	3 000 €	2 500 €	2 200 €	8 108 €	9 858 €	5 000 €	-49,28 %
Formation / réunions	13 461 €	12 313 €	30 420 €	30 573 €	28 708 €	41 329 €	37 440 €	-9,41 %
Téléphonie	9 273 €	4 867 €	1 281 €	790 €	55 €	47 €	51 €	+8,51 %
Ports et frais accessoires	7 055 €	1 095 €	2 865 €	2 320 €	1 159 €	1 707 €	10 498 €	+515 %
Mise à disposition de personnel				2 094 €	10 362 €	11 840 €	9 882 €	-16,54 %

Charges

Masse salariale (78,4 % des charges)

La **masse salariale** s'élève à **176 543 €**, soit **77,30 % du chiffre d'affaires**, ce qui en fait de loin le premier poste de dépenses. Cette proportion, bien qu'élevée, reste cohérente avec la nature coopérative de notre structure, où la valeur ajoutée repose essentiellement sur le travail humain.

Sur l'exercice, l'effectif moyen est passé de 4,92 à 5,49 équivalents temps plein (ETP), soit une hausse de près de 12 %. Cette augmentation a permis de mieux répartir la charge de travail, mais a également pesé sur la masse salariale globale. Elle a été partiellement compensée par une absence de trois mois sur la période.

Le **salaire moyen net imposable** est passé de 1 801,19 € à 1 858,38 €, soit +3,18 %. Cette évolution modérée témoigne d'un effort de maintien du pouvoir d'achat des salarié·es dans un contexte de hausse du coût de la vie.

Fait notable, le **salaire chargé moyen** (cotisations patronales comprises) a diminué de 2 993,60 € à 2 767,82 €, soit -7,54 %. Cette baisse s'explique principalement par la réduction nationale des charges sociales sur les bas salaires. Elle a contribué à limiter l'impact financier de l'augmentation du nombre d'ETP sur le résultat.

En résumé, la masse salariale progresse de manière contenue compte tenu de l'augmentation de l'effectif. L'évolution favorable des charges sociales a permis de maintenir un équilibre entre la nécessaire consolidation de l'équipe et la soutenabilité financière de la SCOP.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Nombre de salariés (ETP)	4,48	4,36	4,63	5,10	4,92	5,84

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Rapport haut/bas salaires (1)	1,48 (2)	1,45	1,48	1,63 (3)	1,45 (3)	1,47 (3)
Rapport salaires/CA (1)	34,29 %	42,96 %	46,13 %	52,60 %	47,17 %	53,58 %
Rapport salaires/CA (4)	57,08 %	66,64 %	72,75 %	83,71 %	78,40 %	77,30 %
Salaire brut moyen (5)	1 851 € (+0 %)	2 044 € (+10 %)	2 190 € (+7 %)	2 148 € (-2 %)	2 360 € (+10 %)	2 225 € (-5,72 %)

(1) Calculé sur le total annuel net imposable. (2) Hors salariés absents de longue durée. (3) Hors salaire de l'apprenti. (4) Calculé sur la masse salariale. (5) Compte 641 (sauf 6412) / 12 / nombre d'ETP, y compris les primes exceptionnelles non imposables.

Autres charges (21,6 % des charges, soit 50 259 €)

En dehors des salaires, les principaux postes sont :

Poste	2023-2024	2024-2025	% des charges
Audits (SCOP, NF), partiellement remboursés	11 390 €	13 350 €	5,9 %
Notre infrastructure (data center, téléphonie, logiciels...)	7 580 €	9 463 €	4,2 %
Immobilisations	7 773 €	7 870 €	3,5 %
Réceptions (dont les formations)	3 561 €	3 989 €	1,8 %
Sous-traitance comptable	3 701 €	4 178 €	1,8 %
EDF, chauffage...	3 362 €	3 484 €	1,5 %

Résultat de l'activité

Le résultat comptable est excédentaire de + 1 587,81 €.

Relation clientèle

Nous continuons d'entretenir d'excellentes relations avec nos partenaires, ce qui se traduit par un paiement rapide et régulier des factures.

Progrès réalisés, difficultés rencontrées

Équipe

Il est difficile d'établir un bilan de l'exercice sans aborder les difficultés rencontrées au sein de l'équipe.

Depuis plusieurs mois, le climat de travail s'était progressivement détérioré, notamment en raison d'un clivage marqué entre l'équipe d'assistance et l'équipe de développement. Le stress lié aux

renégociations contractuelles et des divergences de vision ont conduit au départ de la gérante, qui a entraîné divers tracas administratifs et organisationnels.

Quelques jours plus tard, la responsable de l'assistance a également quitté la structure pour un poste plus proche de son domicile. Son départ s'est organisé dans un esprit constructif et bienveillant, ce dont nous la remercions sincèrement.

Développement

L'exercice 2024-2025 n'a malheureusement pas permis la sortie de la version « fichier full web », le rythme de développement ayant été freiné par la charge importante du courant et la gestion quotidienne des priorités.

L'arrivée d'un chef de projet en avril a permis de travailler à fiabiliser et stabiliser le code existant. En revanche, du point de vue fonctionnel, **aucune évolution majeure n'a pu être livrée aux clients** au cours de cet exercice.

Du côté de l'**assistance**, plusieurs avancées notables sont à souligner : la poursuite de la mise en place d'un **outil de ticketing** et l'ajout de nombreuses **fonctions de gestion interne** améliorent la traçabilité et la qualité du suivi, notamment au regard des **exigences de certification**.

Concernant le **site public**, une reprise graphique a été réalisée lors d'un stage pour en améliorer la présentation. Si le résultat offre une meilleure visibilité, il reste discutable sur le plan technique, notamment en raison d'une perte de souplesse liée à certaines parties du site désormais codées en dur.

Commercial

L'exercice 2024-2025 aura été marqué par la **renégociation quinquennale du contrat de l'EPUdF**. Ce travail, amorcé lors de l'exercice 2023-2024, s'est poursuivi tout au long de l'année et n'était pas encore finalisé à la date du présent rapport. Un **accord de principe** a néanmoins été obtenu pour une **revalorisation de 20 %**, à laquelle s'ajoutera l'augmentation annuelle prévue par la **convention Syntec**. À ce jour, rien n'est encore signé.

Parallèlement, l'exercice a vu le **démarrage de négociations avec deux nouveaux clients** : le **SNAP** (syndicat de France Travail) et l'**UEPAL** (Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine). Ces partenariats, désormais conclus, constituent une **véritable opportunité de développement**, notamment avec l'UEPAL, qui fédère environ **300 établissements publics du culte**.

Il faut toutefois souligner qu'**à ce jour notre chiffre d'affaires demeure majoritairement assuré par l'EPUdF**. Si la collaboration envisagée entre l'EPUdF et l'UEPAL pourrait offrir de nouvelles synergies, elle **n'écarte pas le risque d'une interdépendance accrue** entre ces deux structures. La vigilance reste donc de mise pour préserver la **diversification de notre portefeuille clients** et garantir un équilibre économique à moyen terme.

Risques et incertitudes

Si le **risque de fermeture** lié à la **fin du contrat avec l'EPUdF** semble aujourd'hui écarté, **d'autres problématiques se sont renforcées** au cours de l'exercice.

Rappel des conclusions du rapport de l'an dernier :

> Nous devons être conscients que le développement de la nouvelle interface du logiciel ne va pas à la vitesse espérée et que ces retards risquent d'être pénalisants lors de la renégociation du contrat avec l'EPUdF en 2025.
> Il en est de même concernant les passations de connaissances et de tâches entre Nicolas MARCHAND et le reste de l'équipe.
> Une demande a été faite par Nicolas MARCHAND d'envisager sa retraite partielle ou totale pour fin 2025 / début 2026.

À la suite du **départ non concerté de la gérante**, Nicolas MARCHAND a accepté d'assurer de nouveau la gérance pour garantir la continuité de l'activité.

Le **principal risque demeure la surcharge de travail** et la **forte concentration des responsabilités** sur une seule personne.

Les **passations de compétences et de tâches** entre Nicolas MARCHAND et le reste de l'équipe, bien qu'engagées, **restent encore insuffisantes**, exposant la structure à un **risque de dépendance organisationnelle** à court et moyen terme.

II. Conventions réglementées

Vous trouverez par ailleurs notre rapport spécial sur les conventions susceptibles de tomber sous le coup de l'article L. 223-19 du code de commerce, dont nous vous demanderons la ratification à l'assemblée ainsi que le prévoit le projet de résolutions ci-joint :

- convention de prêt de locaux à Labarthe-Inard pour Logeas Informatique par deux associés, propriétaires.

III. Informations coopératives

- **Sociétariat** : taux de sociétariat en fin d'exercice : 100 %.
- **Formation des sociétaires et des salariés** : voir Actions de formation des membres de l'équipe.
- **Capital social** (au 30 juin 2025) :

^ Catégorie ^ Nombre ^ Capital ^

Associés salariés	4	4 700 €
Associés extérieurs	1	3 500 €

IV. Présentation des comptes annuels - affectation et répartition du résultat

Le résultat bénéficiaire (1 587,81 €) sera réparti de la façon suivante :

- 15 % en réserves légales (238,18 €) ;
- 35 % en fonds de développement (555,73 €) ;
- 50 % en part travail (793,90 €).

V. Résolutions particulières

Sans objet.

Nous souhaitons que les diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

La gérance

From:
https://wiki-logeas.fr/certif/ - **dokuwiki-certif**

Permanent link:
https://wiki-logeas.fr/certif/doku.php?id=certif:revuedirection:2024-2025

Last update: **2026/10/01 12:55**